

PROGRAMME DE FORMATION

ALLOCATIONS CHOMAGE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Savoir indemniser les agents publics privés d'emploi

Objectifs de la formation

Permettre aux participants de situer leur action dans le contexte réglementaire spécifique de la fonction publique

- permettre aux participants d'assurer le traitement et la gestion des dossiers chômage en sécurisant les droits et les procédures
- Connaître les différentes étapes du calcul de l'allocation chômage, la faire vivre dans le temps
- sécuriser juridiquement les dossiers
- favoriser la dynamique de groupe

Contenu de la formation

Séquence 1 : Application de l'assurance chômage aux agents publics

Objectif : Identifier les bases réglementaires

Convention d'assurance chômage en vigueur

- le décret 2023-33 du 26 janvier 2023
- les modifications envisagées au 1er juillet 2024

Textes applicables

Secteur public : Article L5424-1 du code du travail et décret 2020-741 du 16 juin 2020 relatif au régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public

Conditions d'ouverture des droits

- Inscription comme demandeur d'emploi et détermination du délai de forclusion
 - . Exercices pratiques
- Recherche effective et permanente d'un emploi
- Aptitude à l'exercice d'un emploi
- Condition d'âge
- Condition de résidence
- Notion de perte involontaire d'emploi
 - . Ruptures du contrat de travail à l'origine du chômage involontaire
 - . Cas de démission considérée comme légitime
 - . Examen de la situation de chômage volontaire au 122ème jour
- Conditions d'affiliation et règles d'assimilation
- . Analyse de la jurisprudence et exercices pratiques
- Gestionnaire des allocations en cas de coordination secteur public/secteur privé (Article R5424-2 à R5424-5 du code du travail)

Cas pratiques d'examen du droit en fonction des situations rencontrées – argumenter le refus

Mise en situation : La rémunération de l'agent en fonction des étapes

Application pratique : construire l'arbre de décision

Séquence 2 : Le calcul de l'allocation et la durée d'indemnisation

Objectif : Calculer les droits et les verser

Durée d'indemnisation

- Analyse de la période d'affiliation
- Modalités de prise en compte des jours non travaillés
- Modulation de la durée d'indemnisation

Calcul des droits

- Détermination du montant brut de l'ARE
- Rémunérations prises en compte
- Salaire de référence (éléments inclus, éléments exclus)
- Salaire journalier de référence
- *Cas pratique de calcul du SJR*
- Montant de l'allocation : les différents calculs
- Travail à temps partiel ou à temps non complet et coefficient réducteur
- *Cas pratique de calcul de l'allocation*
- Revalorisation de l'allocation
- *Exercice pratique de revalorisation de l'allocation*
- Incidence d'un avantage de vieillesse civile et/ou militaire
- Incidence d'une pension d'invalidité
- Détermination du montant net de l'ARE (Modalités de prélèvement de la CRDS et de la CSG)
- *cas pratique de calcul de droit avec pension*

Séquence 3 : Point de départ de l'indemnisation et devenir de l'allocation en cas de rechargement ou de reprise des droits

Objectif : Faire vivre l'allocation

Point de départ des allocations

- Calculer les différés d'indemnisation
 - . différé spécifique
 - . différé congés payés
- Délai d'attente
- *Cas pratiques de calcul de la date de début d'indemnisation*

Reprise des droits

Conditions d'une reprise de droits

Délai de déchéance
Droit d'option et les conditions à remplir
Cas pratiques de calcul et de droit d'option

Rechargement des droits

Conditions à remplir au terme de l'indemnisation initiale
Conditions à remplir en vue du calcul de nouveaux droits
Incidence en cas de coordination secteur public/secteur privé (Article R5424-6 du code du travail)

Cas pratique de détermination du payeur

Séquence 4 : Activité conservée et reprise d'une activité réduite

Objectif : Savoir payer les allocations en cas d'activité conservée et de reprise d'activité

Notions d'activité réduite

Activité réduite reprise salariée ou non salariée
. Situation d'une activité réduite reprise et conditions de cumul
. Calcul des jours indemnisables

Cas pratique de calcul du nombre d'allocations à verser en cas d'activité réduit

Activité réduite conservée salariée ou non salariée

. Situation d'une activité réduite conservée
. Révision du montant et de la durée de l'allocation en cas de perte de l'activité

Mise en situation : Identifier les droits des agents dans différentes situations de reprise d'activité

Séquence 6 : Cas pratiques déroulés (en version 3 jours)

Objectif : Savoir gérer un dossier chômage de A à Z

a partir des cas pratiques donnés par l'intervenant ou proposés par les participants, faire l'analyse du droit, le calcul de la durée d'indemnisation, le calcul du droit, déterminer la date de versement de l'allocation, identifier les incidences de la reprise d'activité

Durée : 2 ou 3 jours – 14 h ou 21 h

**En présentiel ou distanciel
Inter ou Intra (sur demande)**

Inscription, délai d'accès, tarif, adaptation du programme : Contactez Anouk FRERE (responsable pédagogique) au 06 11 49 32 98 ou par mail anouk.frere@managethic.com



Profil des participants et pré-requis

Gestionnaires RH – Cadre RH
Pré requis : aucun



Objectifs pédagogiques

- Permettre aux participants de situer leur action dans le contexte réglementaire spécifique de la fonction publique
- Assurer la mise à jour ou l'acquisition des connaissances nécessaires à l'exercice des fonctions
- Favoriser le travail collectif et une réflexion adaptée au contexte professionnel
- Favoriser un processus d'apprentissage autonome tout en le partageant en groupe plus ou moins élargi

- Mettre en action l'intelligence collective et faire émerger une vision partagée

Méthode pédagogique

- Apports théoriques et réglementaires illustrés par des cas concrets
- Travaux en binômes, sous-groupes ou grand groupe sous forme de réflexion collective et/ou à partir d'un matériau mis à disposition par l'intervenant
- Méthodologie itérative qui permet d'aborder un même concept sous plusieurs angles
- nombreux cas pratiques sous forme de QCM, sondages, exercices d'appariement,...
- Travaux de restitution personnelle
- apprentissage guidé qui favorise l'autonomie et l'appropriation
- une pédagogie adaptée aux besoins des participants
- Mise à jour en temps réel des modifications réglementaires
- Temps de méta-communication pour ajuster la formation en fonction des besoins des participants

Intervenant

Fonctionnaire expert en statut et rémunération de la fonction publique

En amont de la formation

Questionnaire d'identification des connaissances

La correction sera faite tout au long de la formation Il s'agit de rendre les participants acteurs de la formation.

Elle permet aux participants qui le souhaitent d'identifier les connaissances qui sont les leurs avant la formation et de commencer à s'approprier les différents concepts qui seront vus pendant les deux jours de formation

Evaluation de la formation

Modalités d'évaluation des acquis de la formation

- Quizz d'identification des acquis
- Auto-évaluation par le participant

Sanction de la formation : Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation de fin de formation

Cette formation en chiffres

Formation	Taux de satisfaction en %	Maîtrise de la matière par l'intervenant	Nombre de stagiaires
Allocations chômage dans la fonction publique			

EFFECTIF : 4 à 15 stagiaires

Moyens techniques : Salle et matériel mis à disposition par le client dans le cadre d'une formation Intra, pour les formations Inter, nous vous accueillerons dans une salle identifiée par nos soins et équipée du matériel nécessaire au bon déroulement de la formation. Un support pédagogique dématérialisé sera remis à chaque participant. Pour le distanciel : un ordinateur équipé d'une caméra, d'un micro et une adresse mail par participant.

Adaptation et suivi de la formation : Un suivi de la formation et un accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés rencontrées par l'apprenant.

Evaluation du besoin : Une étude de votre demande est faite en amont de la formation pour la prise en compte du contexte et de la culture d'établissement. Cela permet de proposer une formation en adéquation avec les besoins et les attentes des apprenants.

Evaluation de parcours : Le contrôle des connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les stagiaires est effectué selon les modalités suivantes : quiz, questionnaire, mise en situation, sondage...pendant la formation. Une évaluation à chaud sera effectuée en fin de formation et une évaluation à froid quelques semaines après la formation.

Accueil des personnes en situation de handicap :

Toutes les formations dispensées par Managethic sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de votre inscription à nos formations nous étudions avec le candidat en situation de handicap les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés

AGEFHIP Ile de France :
24/28 Villa Baudran
21/37 rue de Stalingrad
Immeuble Le Baudran
94110 Arcueil

verbatim

MDPH Paris :
69 rue de la Victoire -75009 Paris

Tel : 01 53 32 39 39
contact@mdph.paris.fr

CAP Emploi 75 :
43 bis rue d'Hautpoul -75019 Paris
Tel : 01 44 52 40 60

Association pour adultes et jeunes handicapés :
Association Apajh75
43 rue de Trévisse - 75009 Paris
Tel : 01 48 74 91 59

Anouk FRERE - référent handicap Managethic - 06 11 49
32 98 anouk.frere@managethic.com

Equipements nécessaires :

Une salle avec vidéo projecteur, paper board et feutres,
connexion Internet.

Pour les stagiaires : matériel de prise de notes, Smartphone
avec lecteur QR-code.

Pour les formations à distance : un ordinateur équipé
d'une caméra, d'un micro et une adresse mail par
participant.



CONTACTEZ NOUS :

Anouk FRERE – responsable pédagogique
06 11 49 32 98
anouk.frere@managethic.com